

Antennes relais : les ondes des mobiles ne sont pas dangereuses pour la santé

Les opérateurs mobiles respirent mieux. Ils n'auront probablement pas à revoir leur infrastructure réseau pour [abaisser le seuil d'émission de leurs antennes](#) comme le réclame nombre d'associations. Du moins si le gouvernement suit les conclusions du rapport sur la nocivité des ondes (téléphonies, wifi, radiofréquence...) sur la santé humaine que **l'Afsset** (Agence française de sécurité sanitaire, de l'environnement et du travail) rend public aujourd'hui.

Selon les conclusions du rapport, que c'est procuré *Le Figaro* (15/10/2009), « *les données issues de la recherche expérimentale disponibles n'indiquent pas d'effets sanitaires à court terme ni à long terme de l'exposition aux radiofréquences* ». Autrement dit, la nocivité des ondes des réseaux mobiles, notamment, reste encore à prouver scientifiquement. Le rapport n'en recommande pas moins de poursuivre les recherches scientifiques et sociologiques sur ces épineuses questions de sensibilité humaine aux fréquences électromagnétiques et ses conséquences.

L'Afsset met donc en garde sur l'idée de **réduire le seuil d'émission des antennes relais** dont l'efficacité ne reposerait sur aucune preuve scientifique. L'effet inverse pourrait même se produire si les opérateurs étaient amenés à démultiplier le nombre d'antennes, visant à assurer une couverture constante de leur réseau, face au risque d'augmentation parallèle possible de l'exposition de la tête aux radiofréquences émises par les téléphones. Un avertissement qui contredit quelque peu les conclusions d'innocuité des ondes et qui va en tout cas dans le sens des opérateurs.